



Location de particulier passe ensuite par agence probleme de bail

Par **KERYDWEN**, le **21/05/2012** à **23:01**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement locataire d'un appartement, qui a la base était entre particulier. Puis a été remis a une agence.rnrnJ'ai déposer mon préavis pour partir et m'ont demandé de prendre un rendez-vous 3 semaine avant la date souhaité. Mais j'ai entendu dire que l'agence aurait du faire un état des lieux lorsque qu'ils ont pris en charge l'appartement.rnrnOnt ils le droit de me retenir des choses lors de l'état des lieux de sortie , sachant qu'il n'y a tout de même aucun dégâts.rnrnmerci par avance.

Par **cocotte1003**, le **22/05/2012** à **00:41**

Bonjour, c'est avec le bailleur que l'état des lieux d'entrée a du etre fait et il est toujours valable, l'agence s'en servira pour le comparer avec celui qu'elle fera à la sortie. Si aucun état des lieu d'entrée n'a été effectué, la loi prévoit que l'appartement vous a été remis en bon état, il faudra donc le rendre en bon état et propre pour éviter toutes retenues sur votre dépôt de garantie, cordialement

Par **KERYDWEN**, le **22/05/2012** à **22:51**

Par contre je viens d'apprendre qu'eux non pas l'état des lieux d'origine. Je dois leur fournir?

Par **cocotte1003**, le **23/05/2012** à **00:34**

Bonjour, surtout ne vous démunissez sous aucun pretexte de votre copie. Si des dégats ont été noté sur l'état des lieu d'entrée,faites leur une photocopie du votre afin qu'ils ne vous déduisent pas les travaux de remise en état, cordialement

Par **KERYDWEN**, le **23/05/2012** à **13:52**

Je vous remercie pout toutes ces reponses.